

RECTORAT DE BORDEAUX  
Secrétariat Général

Sécurité des Systèmes d'Information



Bordeaux, le mardi 17 octobre 2006.

Affaire suivie par : RSSI  
[rssi@ac-bordeaux.fr](mailto:rssi@ac-bordeaux.fr)

## RECOMMANDATION DE SECURITE

**Objet** : mise en ligne du site web d'un établissement public local d'enseignement (EPL).

### Gestion du document :

Référence	SG-SSI-2006-REC-04
Date 1 <sup>ère</sup> version	08/06/2006, voir suivi en dernière page
Destinataires cibles	EPL : chef d'établissement, personnes ressources informatique
Destinataires pour information	CATICE, DI, CCEVS, DCVSAJ
Sources	<a href="http://www.cnil.fr">www.cnil.fr</a> ; Circulaire BO N°2003-091 relative à la photographie scolaire
Pièces jointes	Formulaire type de demande d'autorisation de publication d'images d'élèves.
Niveau de confidentialité	NC : non classifié.

### Sommaire

- Introduction
- Rappel des obligations
- Cas des photographies (et vidéos) des élèves
- Recommandations techniques

### Introduction et objectif du site web de l'établissement

Les principaux objectifs du site web d'un EPLE accessible depuis l'Internet sont :

- la présentation de l'établissement (situation, composition, historique, infrastructures, services, options, ...);
- la mise à disposition d'un support au service des équipes éducatives et pédagogiques.

Cet espace n'est donc pas destiné à héberger des pages web d'activités extérieures ou annexes comme la présentation de clubs locaux, la publication de tribune libre, de pages commerciales, etc.

### Obligations

Le site web d'un EPLE est destiné aux élèves, aux parents d'élèves mais aussi au grand public. Il est donc une vitrine de l'établissement, et au-delà, de l'académie et des institutions. A ce titre, le site doit contenir des informations fiables, à jour et en rapport au périmètre d'activité de l'établissement.

« L'informatique doit être au service de chaque citoyen, elle ne doit porter atteinte, ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques »  
(Loi n° 2004-801 du 6 août 2004 modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 )

Le site web doit respecter les lois actuelles et futures notamment sur les domaines suivants :

- le respect de la neutralité et de la laïcité ;
- le respect du droit d'auteur sur les textes, les images, les sons, les vidéos, les œuvres ou leur représentation qui pourraient être publiés sur votre site;
- l'interdiction de toute forme d'apologie et toute forme de provocation ou incitation à l'atteinte à la vie, à la haine, à la dégradation, etc. et tout contenu à caractère pédophile ou pornographique ;
- la fraude informatique (attention aux logiciels sous licences d'utilisation);
- la confidentialité et le respect du secret des correspondances privées.

En particulier, le site web doit respecter certaines obligations légales telles que :

- La présence de mentions légales facilement accessible depuis la page d'accueil du site précisant :
  - o le nom et l'adresse de l'établissement ;
  - o le nom et les coordonnées du directeur de publication ;
  - o les noms et les coordonnées du responsable de la rédaction et les coordonnées électroniques de l'administrateur du site web ;
  - o le texte de l'acte réglementaire adopté par le conseil d'administration de l'EPLE ;
  - o préciser les droits à l'information, à l'opposition, à l'accès et la rectification telles que des noms, adresses postales ou électroniques, photos d'identités, etc...
- La déclaration du site auprès de la CNIL. La CNIL prévoit une dispense de déclaration dans le cas des « traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe ». Il s'agit de traitements « ne paraissant pas susceptibles de porter atteinte à la vie privée des personnes dans le cadre de leur utilisation régulières ». Pour plus d'information sur les conditions de la dispense, veuillez consulter la dispense de déclaration N°7 sur le site [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) . Si le site de l'établissement ne répond pas à ces conditions, une déclaration auprès de la CNIL doit être faite, un formulaire de déclaration est accessible sur le site de la CNIL : <http://www.cnil.fr/index.php?id=1974>
- La dispense de déclaration n'exonère le responsable d'aucune de ses autres obligations prévues par les textes applicables à la protection des données à caractère personnel (notamment des droits d'accès, d'opposition, de rectification sur les données concernant chacun.

## Protection des mineurs & publication de l'image des élèves

Le site web Internet de l'établissement scolaire doit contribuer à cette priorité. Il ne doit pas permettre à un 'Internaute' d'identifier un élève mineur. En conséquence, la publication sur le site Internet du nom de famille et de l'image des élèves est proscrite.

La publication sur un espace sécurisé (Extranet) d'images représentant des élèves dans le cadre d'une activité pédagogique est toutefois possible. Elle est soumise aux conditions suivantes :

- Accord écrit des intéressés (ou du responsable légal pour les élèves mineurs). Cette autorisation ne peut être demandée qu'après avoir pris connaissance de l'image (un accord a priori n'est donc pas possible). Un formulaire type est proposé en page jointe.
- Définir un espace sécurisé restreint à la population cible (élèves, parents, correspondants, ...) et lui communiquer la procédure d'accès.
- Placer un lien à proximité de l'image publiée renvoyant sur une page 'protection de la vie privée' faisant figurer les mentions suivantes :
  - o « toutes les images montrant des élèves ont fait l'objet d'une demande d'autorisation écrite » ;
  - o « les élèves représentés (ou leur responsable légal s'ils sont mineurs) peuvent à tout moment demander le retrait de l'image auprès de <@ adresse du responsable du site> ».

## Recommandations sur l'administration du site web

Les recommandations suivantes ont vocation à aider le chef d'établissement autant sur les aspects liés à la sécurité des systèmes d'information que sur le respect de la déontologie Internet (également appelée « netiquette »).

Il convient notamment de :

- respecter les consignes de sécurité sur les procédures de téléchargement et de mise à jour du site données par le rectorat lors de la remise des codes d'accès tels que :
  - o l'emploi d'utilitaires spécifiques et de protocoles de chiffrement ;
  - o la gestion des mots de passe et des clés de chiffrement ;
  - o le suivi des délégations des codes d'accès (surtout d'une année scolaire à l'autre) ;
- appliquer les mises à jour et les correctifs de sécurité sur les éventuels programmes informatiques accessibles et administrés depuis le site ;

- signaler toutes modifications ou interventions suspectes auprès de l'administrateur du serveur d'hébergement et du RSSI.
- veiller à la qualité, à la fiabilité et à la bonne correction des contenus, l'établissement étant seul responsable des textes et images publiés ;
- veiller au respect de la charte graphique préconisée au niveau de l'établissement et au niveau académique comme la présence de liens vers le portail académique (cf. <http://catice.ac-bordeaux.fr>);
- respecter le principe de la neutralité en particulier sur les domaines politiques ou religieux ;
- exclure tout encart publicitaire et promotion ou activité lucrative;
- effectuer régulièrement une inspection du site et vérifier que tous les documents en ligne respectent les obligations listées ci-dessus, veiller également aux liens référencés;
- veillez à ce que le site soit vivant, et notamment que l'actualité ne traite pas d'évènements trop anciens ;
- s'assurer du bon ordre des fichiers et répertoires sur l'espace d'hébergement, veiller notamment au poids et aux droits attribués aux fichiers.

**Suivi du document**

Date	Modifications ou commentaires
08/06/2006	MB - Version initiale document de travail – Lecture CATICE et DCVSAJ
28/06/2006	MB – Compléments sur la protection de mineurs suite remarques DCVSAJ
07/07/2006	MB – Compléments sur usages de l'image des élèves
17/10/2006	MB – Mise à jour sur la dispense de déclaration CNIL

Tous les bulletins sur <http://ssi.ac-bordeaux.fr>

## ➤ Formulaire type de demande d'autorisation de publication d'images d'élèves.

Entête de l'établissement scolaire

<Ville>, le <date>

### Autorisation de publication de l'image d'élèves sur le site Intranet sécurisé de l'établissement

À l'occasion de <description de l'activité au cours de laquelle l'enfant a été photographié>, votre enfant a été photographié/filmé. Nous souhaitons faire figurer cette(ces) image(s) sur le site web de l'établissement en illustration de pages relatant cette activité. L'accès à ces pages sera restreint et sécurisé.

Les légendes accompagnant la (ou les) image(s) ne porteront pas atteinte à la réputation de votre enfant ou à sa vie privée. Il est précisé que les noms et prénoms des élèves ne seront pas mentionnés.

Dans le cas d'un refus de votre part sur une photographie de groupe, une retouche pourra être effectuée afin de rendre flou le visage de votre enfant.

En l'absence d'une réponse de votre part avant le <date limite>, je considérerai que vous n'autorisez pas cette publication.

-- ✂ --

#### Coupon à rapporter à l'établissement :

Je soussigné(e) :

<Nom>.....

<Prénom>.....

<Adresse>.....

, père / mère / tuteur (1) de l'élève <Nom de l'élève>.....

de la classe de <classe de l'élève>.....

**autorise / n'autorise pas** (1) la publication sur le site web sécurisé <préciser l'adresse du site >

- de la photo (ou vidéo) ci-jointe, représentant mon enfant ;
- prise au cours de <nom de l'activité> comme illustration à des fins pédagogiques ;
- dont l'accès est restreint (Extranet) <donner le code d'accès et lister la population concernée (enseignants, élèves, parents d'élèves)> ;
- pour une durée de <indiquez la durée de la diffusion>.

J'ai bien noté que je peux à tout moment faire retirer cette image du site en m'adressant à <personne à contacter>.

À ....., le .....

Signature de l'élève précédé de la mention  
manuscrite « lu et approuvé »

Signature du responsable légal précédé de la mention  
manuscrite « lu et approuvé »

(1) : Rayon la mention inutile